

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers

Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	25
Votant	25

Date de convocation : 21/09/2021

Finances / Prêt à annuité réduites

Délibération n°26-2021

Séance du 16 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à la salle des Fêtes à Manthes sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : André BOUILLY, David BOUVIER, Yves CHAREYRE, Norbert COQUERAÏ, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Jean-Rémi FROGET, Axel GALLAIT, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Daniel SIRERA.

Excusés : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, Mickaël CHAZALON, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Alain LACROIX, Yves MONNIER et Alain NOIR.

Le Président expose qu'après consultation de cinq organismes bancaire, la proposition du Crédit Agricole Centre-Est est la plus intéressante.

Après avoir entendu l'exposé du Président présentant chaque proposition, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est, un emprunt selon les caractéristiques suivantes :

- Objet : financement d'investissement
- Montant du capital emprunté : **2 000 000 €**
- Durée d'amortissement : **20 années**
- Taux d'intérêt : 0,91 %
- Frais de dossier : 2 000,00 €
- Périodicité : annuelle avec première échéance rapprochée
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

- DONNE toutes délégations utiles au Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

